



Rejets
des eaux usées
Bonjour les
diarrhées

Rendez-vous dans les ports
aménagés à cet effet.

La préservation de la qualité de notre littoral
passe par chacun de nos gestes.



Où vidanger les eaux grises et noires après votre sortie en mer ?



Si vous avez un bateau de plaisance, vous le savez, la vidange sauvage de vos eaux grises et noires (eaux savonneuses, excréments, ...) est interdite.

Comme tous déchets, leur déversement dans la mer impacte directement la biodiversité et peut entraîner un risque sanitaire pour nos activités de loisirs et notre alimentation (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).



Il est donc obligatoire de vidanger ses eaux usées dans les ports équipés à cet effet.

*Scannez ce QRcode
et découvrez les ports équipés avec
pompes aménagées sur le territoire*



Votre collectivité travaille au quotidien à réduire les sources de pollution via le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille.

www.sage-sud-cornouaille.fr